

Séance du Conseil municipal du mardi 18 juin 2019

Procès-verbal

Présents M. Jacques HUTIN, président

M. Patrick FISCHLER, vice-président

Mme Adélaïde CRUCHON

Mme Claire-Lise HALDEMANN

Mme Ursula ZIELAZEK

Mme Françoise CERUTTI

M. Philippe ISELI

M. Daniel MENETREY

M. Serge GUINAND

M. Joël PÜRRO

Excusés M. Thierry BUBLOZ

M. Olivier JUNGO

M. Claude-André MEYER

Exécutif M. René JEMMELY, maire

M. Didier FLECK, adjoint

M. Olivier GOY, adjoint

Secrétaire M. Henri GANGLOFF

Procès-verbaliste

M. Giovanni ERRICHELLI

Ordre du jour

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de l'Exécutif
- 4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- <u>D 08-2019 P</u> dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS
- <u>D 13-2018 R</u> ouverture d'un crédit d'engagement pour l'installation de nouveaux containers
 - > rapport de la commission aménagement et travaux du 3 juin 2019
- 5. Propositions de motions et de résolutions
- 6. Communications des commissions
- 7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
- 8. Questions et divers



M. HUTIN, nouveau président du Conseil, souhaite la bienvenue à toutes et tous en ouvrant la séance à 20 h 02. Il relève l'absence excusée de MM. BUBLOZ, JUNGO et MEYER.

Il procède ensuite à la lecture des points de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019

<u>Page 3, point 3.1:</u> Il semble à **M. GUINAND** que la réponse aux recours mentionnés devait être rendue pour le 4 juin 2019 et non pas pour le 6 ; il vérifiera cela par rapport aux courriers reçus et indique que de toute façon la réponse a été rendue dans les délais impartis.

<u>Page indéterminée</u>: **M. FISCHLER** a relevé une erreur de frappe à un endroit du PV... il ne manquera pas d'en communiquer l'endroit précis.

Hormis les remarques ci-dessus mentionnées, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 est approuvé À L'UNANIMITÉ des votants (8).

> Arrivée de Mme CERUTTI à 20 h 05

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations »).

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Mme MEYER / Déclassement refusé

M. HUTIN confirme que la lettre a été signée et envoyée à l'intéressée.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA

M. JEMMELY confirme que les mémoires ont été déposés sans amplification. Il relève, par ailleurs, une écriture donnée par l'État de Genève à la Chambre administrative de la Cour de Justice allant plutôt dans le sens des intérêts de la commune, tandis que le recourant dispose d'un délai au 10 juillet 2019 pour déposer son éventuelle réplique, ensuite de quoi le Tribunal jugera (probablement à la rentrée, étant donné les féries judiciaires du 15 juillet au 15 août, selon la précision de **M. GUINAND**).



3.2 AG Burkina Faso

M. JEMMELY rapporte que l'assemblée générale a eu lieu il y a 15 jours, dans le cadre du projet de soutien auquel la commune participe au même titre que d'autres communes de la Champagne. Les effectifs scolaires sur place sont cette année les plus élevés jamais enregistrés, tandis que le déficit budgétaire est au plus bas. Pour le surplus, l'ensemble des communes participant au projet a accepté de porter le budget annuel de soutien à CHF 7'000.—.

3.3 Fonds de bienfaisance Quiby

M. JEMMELY indique que le déplacement prévu pour la course d'école du 25 juin sera scindé en deux parties : les enfants de 4P à 8P iront en Gruyère, tandis que ceux de 1P à 4P iront au Signal de Bougy. Il communique les informations liées à l'horaire et à la logistique de cette sortie, tandis que la participation des élus qui se portent volontaires est confirmée.

3.4 Chemin du Moulin de la Grave

M. GOY indique que les travaux de réfection de ce chemin se dérouleront dans la semaine du 10 juillet 2019, tandis que ceux liés à la pose de la fontaine interviendront plus tard dans la saison d'été.

3.5 Social

M. FLECK indique que l'envoi d'une circulaire aux aînés de la commune en relation avec le plan canicule attend encore quelques précisions. Cette démarche, initiée par la Confédération, a été relayée par le canton aux communes. Elle consiste à demander aux aînés s'ils souhaitent être suivis en cas de déclenchement d'une alerte canicule par le médecin cantonal. Les communes jouent presque toutes le jeu, avec des variantes quant à l'âge et aux moyens disponibles.

3.6 Sécurité

M. FLECK confirme que le projet de nouvelle gouvernance « intercommunale » du Service d'incendie et de secours (SIS) a été accepté à l'Association des communes genevoises. Le volet Sapeurs-pompiers volontaires fera l'objet d'une étude plus approfondie quant à l'organisation en arrondissements et à la corrélation de leurs activités et de leur formation avec celles du SIS. La réorganisation de la Protection civile suivra.

3.7 Histoire de la commune

M. FLECK rapporte que l'Exécutif a eu un nouvel échange avec l'historien Gérard Duc, en charge de l'élaboration de la plaquette consacrée à l'histoire de la commune.



Le dernier chapitre est écrit. Une nouvelle réunion est prévue avec le graphiste et tout devrait être sous toit en septembre pour une édition au début de l'automne. Des réflexions sont en cours quant à la meilleure manière de marquer sa parution et sa présentation à la population.

3.8 Service postal

M. FLECK rapporte qu'à la suggestion de plusieurs magistrats communaux, le président et le directeur de l'ACG ont écrit à la conseillère fédérale Simonetta SOMMARUGA pour s'inquiéter de l'érosion des bureaux de poste dans tout le pays.

La réponse, en substance, donnée par la cheffe du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication est la suivante : « je comprends votre revendication, les critères d'accessibilité ont été réévalués, le Conseil fédéral pilote la poste en lui fixant des objectifs, mais les décisions concernant la fermeture d'offices sont du ressort de la poste elle-même ».

Parallèlement, l'autorité de surveillance Postcom vient de relever qu'à fin 2018 la poste comptait presque autant d'agences postales (1061) que d'offices postaux classiques (1078) et que, pour maintenir une qualité égale, il convenait de légiférer sur ces agences postales, notamment en matière de formation du personnel.

Commentaire de M. FLECK : « on ferme des offices en masse, ce qui oblige à créer des agences dans des épiceries... ou des mairies, mais on n'est pas sûr qu'elles soient toutes à la hauteur et il faut sévir ! ».

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 <u>D 08-2019 P : dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS</u>

Le président donne lecture du dispositif de la délibération dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (9).

M. JEMMELY résume brièvement la situation et justifie la proposition de dissolution, le fonds n'étant plus nécessaire étant donné la nouvelle répartition des tâches entre l'État et les communes.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 18 juin 2019, À l'UNANIMITÉ des votants (9),



DÉCIDE

- De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.
- 2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

4.2 <u>D 13-2018 R : ouverture d'un crédit d'engagement pour l'installation de nouveaux</u> containers

Le Président rappelle que cette délibération avait été votée le 11 décembre 2018, que son entrée en matière avait été acceptée et qu'il avait été décidé de la renvoyer en Commission.

Il donne lecture de la nouvelle délibération amendée par les travaux de la Commission.

- **MM. MENETREY et GOY** commentent les points importants du rapport rendu par la Commission aménagement et travaux.
- **M. FISCHLER** n'apprécie pas la teneur du terme « devis estimatif » mentionné par le rapport, car cela peut impliquer des écarts considérables par rapport à l'adjudication des travaux, et se demande quelle est la raison qui explique les différents prix indiqués pour les containers prévus.
- **M. GOY** indique que des soumissions précises seront demandées en temps voulu, tandis que la différence de prix s'explique par le fait qu'il ne s'agit techniquement pas des mêmes interventions pour tous les objets.
- **M.** PÜRRO estime qu'il conviendrait de demander des devis fournisseurs et entreprises, et non pas seulement un devis mandataire, puis rappelle qu'il n'a toujours pas eu réponse à sa question visant à connaître les économies que réalisera la commune en réduisant ses levées.

Une discussion générale portant sur les détails techniques et le positionnement des containers s'engage entre les élus.

M. JEMMELY intervient pour préciser que le devis est une estimation du montant le plus haut qui pourrait être engagé, tandis qu'après avoir obtenu les autorisations d'usage, des appels d'offres précis seront demandés et les intervenants les moins-disants seront



retenus, l'Exécutif se battant toujours âprement pour sauvegarder les intérêts de la commune. Le montant mentionné est une estimation confortable qui n'est pas susceptible d'être dépassée, sauf imprévus majeurs, qui de toute façon seraient soumis au vote complémentaire du Conseil. Il rappelle également que la décision d'enterrer tous les containers de la commune émane de la ferme volonté du précédent Conseil.

Mme CERUTTI et HALDEMANN insistent sur la nécessité d'aller de l'avant avec ce projet qui perdure depuis trop longtemps ; elles invitent leurs collègues à placer leur confiance en l'Exécutif.

Dans un premier temps, le Président procède au vote qu'impliquent les amendements au texte de la délibération ; ceux-ci sont acceptés **À L'UNANIMITÉ des votants (9).**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 18 juin 2019,

Par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions (9),

DÉCIDE

- 1. D'autoriser le Maire à engager les travaux d'installation de nouveaux containers enterrés et hors-sol, selon détail annexé à la présente délibération.
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 360'000.- destiné à ces travaux.
- 3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis d'en porter le montant à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir ce montant au moyen de dix annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.
- 5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 360'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant

6. Communications des commissions



6.1 <u>Commission sociale</u>

Mme CERUTTI confirme que la traditionnelle fête de la musique aura lieu le samedi 22 juin 2019 et en détaille le programme. Elle sollicite un élan de bonne volonté des élus pour la préparation et la logistique. Les volontaires sont priés de s'adresser à M. GUINAND si ce n'a pas déjà été le cas.

6.2 <u>Commission Portier</u>

M. PÜRRO rapporte qu'une discussion a eu lieu dans le but de doter cette instance d'un Conseil de Fondation composé d'élus communaux (Exécutif et Conseil) et de personnes de l'extérieur compétentes dans les domaines juridiques, du bâtiment et de l'immobilier. Il invite ses collègues à lui indiquer les coordonnées de toute personne intéressée à siéger au Conseil de la Fondation.

6.3 Commission environnement

M. HUTIN rapporte que la Commission s'est entretenue avec un ingénieur en chauffage concernant les travaux nécessaires pour optimiser certains immeubles de la commune. Des vannes et des installations électriques, notamment, présentent quelques problèmes qu'il sera judicieux de pallier. La pression dans les circuits et les boues doivent également être traitées. Des devis seront demandés dans ce sens par l'Exécutif.

Par ailleurs, **M. HUTIN** précise que les discussions ne portaient pas tant sur la partie électricité des installations mais principalement sur le thermique et l'installation de chauffage.

6.4 Commission économie et agriculture

M. GUINAND rappelle que la journée du terroir (anciennement journée des entreprises) a dû être annulée en raison du manque de participation.

7. Communication des dates des prochaines séances de commissions

Commission sociale à définir

Commission ad hoc terrains Portier: 26 août 2019 à 18h30

Commission finances à définir
Commission environnement : à définir
Commission économie et agriculture : à définir
Commission plan directeur à définir



Commission Sablière du Cannelet SA

à définir

Commission aménagement et travaux :

à définir

8. Questions et divers

M. JEMMELY rapporte avoir été approché par le comité de la Vogue (2018) concernant une facture émanant de la SUISA (droits d'auteurs liés à la prestation du groupe de musique) d'un montant de CHF 1'183.90 que l'Exécutif propose de prendre à sa charge, étant donné que le comité n'en a pas les moyens.

Après en avoir débattu brièvement, le Conseil approuve la proposition.

Par ailleurs et ayant omis de le prévoir à l'ordre du jour du dernier PV, l'Exécutif transmettra aux élus, par e-mail, les dates des prochaines séances du Conseil.

- **8.2** M. GANGLOFF invite les élus à venir aider à la mise en place des tables et des bancs pour la journée des promotions. Le départ du cortège est prévu à 14 h 45.
- 8.3 <u>Mme ZIELAZEK</u> demande s'il lui est possible de disposer des flyers en faveur de l'association du Burkina Faso lors de la fête de la musique, demande qui est acceptée, puis s'enquiert de l'avancement du projet de crèche, qui est compromis par le nouveau PLQ, selon les explications que lui fournit M. JEMMELY.
- **8.4** Mme HALDEMANN annonce qu'elle ne pourra pas être présente pour la fête des promotions.
- **8.5** Mme CRUCHON rapporte que la place publique prévue pour les grillades manque d'entretien, tandis que le gril semble avoir disparu. M. JEMMELY en prend bonne note et relancera l'entreprise en charge de l'entretien.
- **8.6 M. GUINAND** souhaite savoir si la secrétaire de M. JOST a rappelé concernant le bus scolaire ; **M. FLECK** indique avoir tenté de la contacter par trois fois, sans succès.

Par ailleurs, à près de neuf mois des élections, il suggère que chaque commission rédige un document mentionnant les sujets traités et les activités déployées, ceci pour faciliter le travail des nouveaux élus.



8.7 M. HUTIN confirme qu'il organisera volontiers la prochaine sortie du Conseil, d'une durée de 2 jours et à laquelle toutes les personnes présentes seront conviées.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole, Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 33.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil